Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

Madame la Directrice générale de l'APHP, chère Mireille
Monsieur le Professeur Legendre,
Mesdames et Messieurs les membres des équipes soignantes et de recherche de l'Hôpital Necker,
Madame la Directrice de l'Agence de Biomédecine,
Chers patients,
Chère Marie BERRI,
Cher Richard BERRI,
Mesdames et Messieurs,

La 11ème Journée nationale de réflexion sur le don d'organes, portée par le Gouvernement et l'Agence de la biomédecine me donne l'occasion de partager un moment avec vous tous aujourd'hui, dans le service de Transplantation Adulte de cet hôpital Necker, où est née la transplantation rénale en 1952.
Je veux d'abord rendre hommage au Professeur Jean HAMBURGER, qui créa ici même les bases de la néphrologie, de la réanimation médicale et de la transplantation rénale. Je veux rendre également hommage au Professeur Gérard LENOIR, ancien chef de service dans cet hôpital, décédé subitement le 4 juin dernier. Nous resterons fidèles à la mémoire de ce pionnier dans le domaine de la greffe de poumon chez l'enfant, en particulier pour le traitement de la mucoviscidose.

En 59 ans d'efforts et de recherche de l'excellence, que de chemin a été parcouru ! Ce Centre de transplantation est en effet devenu, en termes d'activité clinique, le 1er en France, avec 160 à 200 transplantations rénales effectuées chaque année.
Je voudrais vous féliciter d'avoir fait de ce centre un pôle de spécialité internationalement reconnu.
Chaque jour, la greffe d'organes sauve des vies. Et ma présence ici est hautement symbolique du soutien constant du Gouvernement aux malades qui ont besoin d'une greffe.

Si la greffe rénale représente près de 3 000 greffes par an (2 892 en 2010), soit 60 % des greffes de 2010, je souhaite également rappeler l'importance de la greffe de coeur, de foie et de poumon. Ces greffes sont vitales pour les patients en attente de greffe.
En 2010, 4 708 greffes ont été réalisées en France. Entre 2000 et 2010, l'activité de greffe a augmenté de 47 % et c'est une évolution très encourageante. Néanmoins, plus de 15 600 malades ont besoin d'une greffe aujourd'hui.

Malgré l'élargissement des profils de donneurs, les besoins augmentent en raison : d'une part, de la diversification des indications médicales de greffe, et d'autre part, du vieillissement de la population.
Ainsi, pour le cas de la greffe rénale qui nous réunit aujourd'hui, le vieillissement de la population entraîne mécaniquement une hausse du nombre de personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique.

Pour améliorer la situation, je veux rappeler qu'une disposition relative au don croisé est en cours d'adoption, dans le cadre de la loi bioéthique. Elle permettra d'étendre ce type de greffe, au-delà de la seule parentèle proche, aux personnes ayant un lien affectif, étroit et stable d'une durée d'au moins 2 ans avec le receveur.
Pour les personnes atteintes d'insuffisance rénale terminale, il faut savoir que la greffe rénale est le traitement qui améliore le plus significativement la durée et la qualité de vie. Elle permet de supprimer les contraintes de la vie sous dialyse.

La greffe rénale est également une intervention de mieux en mieux maîtrisée. Par ailleurs, la greffe représente aujourd'hui une prise en charge de l'insuffisance rénale chronique terminale moins coûteuse pour la collectivité.
Tout doit être mis en oeuvre pour augmenter le nombre de greffes. C'est un des objectifs majeurs du deuxième plan Greffe 2012-2017 qui va sortir à la fin de cette année.
Nous ne pouvons pas, en effet, nous satisfaire du fait :
- que le taux de donneurs prélevés parmi les donneurs recensés reste stable, d'environ 50% depuis plus de 10ans,
- que le taux d'opposition au prélèvement en France soit de l'ordre de 30%,
- qu'il existe une forte disparité, avec une variation d'un facteur 3 entre les régions dans l'activité de prélèvements et de greffes.

Ce constat et le lancement du deuxième plan Greffe 2012-2017 sont des incitations fortes pour mettre en oeuvre les mesures suivantes :
Ma décision, d'ici à 2017, est de faire en sorte que le taux d'opposition en France passe de

30% à 15%, comme c'est actuellement le cas dans d'autres pays d'Europe.
La greffe d'organe doit être une priorité prise en compte dans les schémas interrégionaux d'offre de soins (SIOS) par les responsables régionaux et je serai très exigeante envers les ARS, pour établir des objectifs chiffrés en termes de dons et de greffes.

Les établissements vont devoir, pour atteindre l'objectif que j'ai fixé, améliorer leurs conditions d'information, d'accueil et d'annonce auprès des proches car on s'aperçoit que selon la façon dont les proches sont accueillis et entourés, cela influe sur leur accord pour que la personne décédée soit prélevée.
Pour ce faire, je demande à l'agence de Biomédecine de déployer une formation de toute la chaîne des professionnels, et non plus seulement auprès des équipes spécialisées. Les chirurgiens, les médecins, les urgentistes, les réanimateurs… devront être formés, dans les CHU mais aussi dans les centres hospitaliers généraux.
Je veux aussi publier sur le site du ministère les indicateurs relatifs aux résultats des établissements :
indicateurs quantitatifs, comme le nombre de prélèvements et de greffes par établissement, et indicateurs qualitatifs, qui prendront en compte notamment la durée de survie du greffon.

La communication de ces résultats participe de la démocratie sanitaire, et aura un effet vertueux.
Je veux aussi que les associations prennent toute leur place dans le futur Plan Greffe en les associant davantage à la vie et la gouvernance de l'Agence de biomédecine, pour définir avec elles une stratégie d'action et de maillage territorial.

Enfin, j'ai décidé de redonner à la recherche une impulsion nouvelle. Il s'agit aussi bien de développer la recherche fondamentale, notamment grâce à la thérapie cellulaire ou aux techniques permettant d'assurer une meilleure conservation des greffons, que la recherche clinique.
Pour ce faire, nous devrons cibler des appels d'offres dédiés au domaine de la greffe.

Dans le cadre des investissements d'avenir, afin de suivre les insuffisants rénaux, 8 millions d'euros vont être consacrés à la mise en place d'une cohorte de 3 600 patients, qui sera suivie pendant 12 ans. Il s'agira de la plus grande cohorte en Europe.
En définitive, j'attends avec beaucoup d'intérêt le bilan de l'Agence de biomédecine concernant l'activité de greffe de ces dix dernières années, avant la fin de ce mois. Car il nous permettra de

mieux cibler les actions futures.
L'objectif de cette Journée nationale et du dispositif d'information organisés par l'Agence de la biomédecine, est simple : c'est montrer le bénéfice de la greffe, c'est encourager chacun à réfléchir, sans attendre, au don de ses organes.

J'estime indispensable de renforcer la communication auprès du grand public, grâce à des slogans simples, tels que ceux utilisés en ce moment par la campagne de l'Agence de biomédecine, que nous découvrons depuis quelques jours à la télévision : « pour sauver des vies, il faut l'avoir dit ».
Et nous devons bien insister sur le fait qu'en France, a priori, nous sommes tous des donneurs potentiels, même si nous gardons la possibilité de refuser ce don.
Ensemble, aujourd'hui, il faut nous mobiliser et faire progresser non seulement la médecine, mais également notre société, et notre manière de vivre ensemble.

Aussi, permettez-moi d'exprimer tout mon respect et toute mon admiration pour tous ceux qui ont la générosité de donner, pour la vie de ceux qui reçoivent, pour une société
plus solidaire.